REAMENAGEMENT DES LOCAUX
MSP des PIERRES PLANTEES Bât 111

6 rue des Pierres Plantées
69001 LYON

MAITRISE D'OUVRAGE

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER
95 Bd Pinel - BP 30039
69678 BRON CEDEX

MAITRISE D'ŒUVRE

B.E.T. fluides & économiste

MGPLUS
73 Cours Albert Thomas
69003 LYON
Tel : 04.72.33.25.59

ARCHITECTE

AXE ARCHITECTURE
69 Bd des Canuts
69004 LYON
Tel : 04.78.39.26.26

DCE

CCTP LOT 01

MACONNERIE - CHARPENTE

Août 2026
Affaire n° 252442
Indice 3

SOMMAIRE

1 PRESENTATION 4
1.1 OBJET DU PRESENT LOT 4
1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX 4
1.3 LISTE DES INTERVENANTS 4
1.4 CONTRAINTES PROPRE A L'OPERATION 5
1.4.1 RISQUE AMIANTE ET PLOMB 5
1.4.2 IMMEUBLE INOCCUPE 5
1.5 LIMITE DES PRESTATIONS 5
1.6 CONTENU DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE 6
2 PRESCRIPTIONS GENERALES 8
2.1 DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS 8
2.2 ORGANISATION DE CHANTIER 8
2.3 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE 8
2.4 PRODUITS MANUFACTURES 9
2.4.1 PROVENANCE - MARQUE 9
2.4.2 FOURNITURE ET MATERIAUX 9
2.5 SPECIFICATIONS PARTICULIERES AUX TRAVAUX DANS EXISTANTS 10
2.5.1 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS 10
2.5.2 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS 10
2.5.3 TRAVAUX DE DEPOSE ET DE DEMOLITION 11
2.5.4 ENLEVEMENT DES MATERIAUX DEPOSES ET DES GRAVOIS 11
2.5.5 NETTOYAGE 11
2.6 INSTALLATION COMMUNE DE CHANTIER 11
2.7 GESTION DES DECHETS 11
2.8 DOCUMENTS DES OUVRAGES EXECUTES 12
3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX 13
3.1 TRAVAUX DE STRUCTURE DANS EXISTANT 13
3.1.1 REPRISES EN SOUS ŒUVRE 13
3.1.1.1 Traitement des ouvertures en sous œuvre dans mur en béton armé 13
3.1.1.2 Agrandissement de trémie dans en plancher bois avec renforcement de la structure 14
3.1.1.3 Renforcement du plancher bois sous CTA 14
3.1.1.4 Carottage et percements pour réseaux 15
3.1.1.5 Création de sortie en toiture 15
3.2 TRAVAUX EXTERIEUR 16
3.2.1 ZONE CLIM 16
3.2.1.1 Support CLIM en console sur mur existant 16
3.2.1.2 Carneau béton 16
3.2.1.3 Débroussaillage 17
3.3 PRESTATION EVENTUELLE SUPPLEMENTAIRE 17
3.3.1 PSE N°01 : CREATION DESENFUMAGE CAGE D'ESCALIER 17
3.3.1.1 Création de trémie dans en plancher BA avec renforcement de la structure 17
3.3.1.2 Conduit de fumée maçonné en combles + enduit ciment 18

3.3.1.3 Création de chevêtre dans charpente existante 18
3.3.1.4 Exutoire de désenfumage en toiture (tuiles) avec DAD 19

1 PRESENTATION

Le présent document a pour objet de définir les travaux nécessaires à la rénovation du bâtiment MSP situé 6 rue Pierre Plantées à LYON 69001 appartenant au Centre Hospitalier le Vinatier.

Les travaux consistent, en base, à :

- Réaménagement des locaux
- Remplacement de la ventilation des locaux par mise en place d'une ventilation double-flux
- Mise en place d'une climatisation des locaux
- Remplacement des radiateurs électriques dans les locaux à occupation
- Remplacement des éclairages des locaux

Liste non exhaustive

Visite des lieux avant remise des offres : se référer au règlement de consultation.

Liste des lots :

- Lot 01 Maçonnerie - Charpente
- Lot 02 Plâtrerie Peinture - Sol souple - Faïences
- Lot 03 Menuiserie - Métallerie
- Lot 04 CVC
- Lot 05 Electricité

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent lot a pour objet la description des travaux à réaliser au titre du lot n° 01 « Maçonnerie»

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Détail des travaux voir sommaire : chapitre 3

1.3 LISTE DES INTERVENANTS

Maître d'ouvrage	**CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER** 95 Bd Pinel - BP 30039 69678 BRON CEDEX
Architecte	**AXE ARCHITECTURE** 69 Bd des Canuts 69004 LYON

Tel : 04.78.39.26.26

Bureau d'Études Fluides **MG PLUS**
73 Cours Albert Thomas
69003 Lyon 03
Tél. 04 72 33 25 59

Bureau d'Études Économie de la construction
MG PLUS
73 Cours Albert Thomas
6903 Lyon 03
Tél. 04 72 33 25 59

Coordonnateur SPS et Contrôleur Technique
Bureau VERITAS
Le Racing Park 4 chemin du Tronchon 69410
CHAMPAGNE AU MONT D'OR
Tél 07 86 07 16 53

1.4 CONTRAINTES PROPRE A L'OPERATION

1.4.1 RISQUE AMIANTE ET PLOMB

REPERAGE AVANT TRAVAUX:
Un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante et du plomb avant réalisation des travaux ont été réalisé par AC Environnement à la charge du Maître d'ouvrage. Le rapport de ces études est annexé au présent dossier de consultation.

L'entreprise devra se conformer aux conclusions de ce rapport. Ce rapport fait partie des pièces contractuelles du marché.

1.4.2 IMMEUBLE INOCCUPE

L'immeuble sera inoccupé durant l'exécution des travaux.

1.5 LIMITE DES PRESTATIONS

Sauf dispositions contraires stipulées plus loin, sont normalement incluses dans les travaux de gros-œuvre toutes les prestations suivantes :

- l'installation propre aux besoins de l'entreprise,
- fourniture, pose, dépose, enlèvement du matériel d'exécution (échafaudage, bâchage de protection, etc…).
- les redevances de voirie,
- la démolition des ouvrages décrits dans ce document
- les travaux de confortements, de reprises en sous œuvre et de maçonnerie dans existants décrits dans ce document,
- la fourniture et la pose de la totalité des ouvrages décrits dans ce document,
- les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses,
- il sera également dû tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages,
- les rebouchages, raccordements, calfeutrements nécessaires à une parfaite exécution,
- tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des prestations,
- les dispositifs de sécurité nécessaires pendant la durée des travaux suivant la législation en vigueur : personnel et entreprise et protection du chantier, clôtures, fermetures provisoires, etc...,
- la protection des ouvrages existants,
- le nettoyage des abords en cours de travaux,
- la remise en état des différents ouvrages dégradés du fait de ses travaux : construction, voirie, etc...,
- nettoyage, remise en état lorsque nécessaire,
- tous les éléments non portés au présent CCTP nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages décrits.
- Toutes les obligations techniques à adopter dans le cadre du plan général de coordination en matière de sécurité et protection de la santé établi par le SPS et fourni à la consultation.
- L'ensemble des démarches et demandes d'autorisations provisoires auprès des services administratifs officiels (les frais d'occupation temporaire du domaine public et permission de voirie).
- Dossier des ouvrages exécutés.

1.6 CONTENU DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix remis par l'entrepreneur est un prix global et forfaitaire, il est bien entendu que seront compris dans le prix forfaitaire, non seulement tous les travaux indiqués aux plans, coupes et élévations, tant aux dossiers fournis par le Maître d'œuvre que ceux fournis par les soumissionnaires et décrits ou non dans les devis et notices, mais aussi ceux qui seront implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction suivant toutes les règles de l'art.
L'entrepreneur, par le fait même de soumissionner, s'étant rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, reconnaît qu'il à suppléé par ses connaissances professionnelles dans sa spécialité aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces du dossier.

L’entrepreneur est tenu de vérifier les quantités, et ne pourra invoquer aucun supplément pour erreur ou omission. En conséquence, les entrepreneurs sont invités à prendre en compte tous les aléas signalés, à avertir le maître d’œuvre en cas d’imprécision ou omission pouvant entraîner une incidence financière quelconque et ce, avant la remise des offres.

2 PRESCRIPTIONS GENERALES

2.1 DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS

L'Entrepreneur doit se soumettre aussi bien pour la qualité des matériaux et matériels que pour les modes d'exécution des travaux aux documents d'ordre général parus à la date de signature du Marché, notamment :

- ✓ Normes françaises (N.F.)
- ✓ Documents techniques unifiés (D.T.U.)
- ✓ Document de la réglementation publique : décrets ; arrêtés, circulaires…
- ✓ Avis techniques, agréments et publications du C.S.T.B.
- ✓ Prescriptions techniques des fabricants

Les matériaux et procédés nouveaux seront obligatoirement agréés par le C.S.T.B., sauf dérogation dans le présent C.C.T.P. ou accord spécial du Maître d'Ouvrage ou de son représentant.
Les dessins du projet.
Les ordres de services, dessins de détails et indications données sur le chantier par le maître d'œuvre.

2.2 ORGANISATION DE CHANTIER

L'Entrepreneur du présent lot établira à ses frais et sous son entière responsabilité les échafaudages et engins de toute nature, nécessaire à l'exécution complète des travaux. Seront compris dans son prix tous les frais de transport, démontage triage et locations nécessaires.
L'organisation particulière de chantier comprendra :

- ✓ La signalisation et la protection du chantier pour la sécurité des personnes et des biens.
- ✓ La fourniture à pied d'œuvre, la pose des ouvrages
- ✓ Le nettoyage soigné des locaux et abords, l'évacuation des gravois à la décharge publique après intervention et en fin de journée pour les interventions durant plusieurs jours.

En cas de carence de l'Entrepreneur pour le nettoyage et l'évacuation, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de faire appel à une Entreprise spécialisée, aux frais et dépens de l'entreprise défaillante.

2.3 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

L'Entrepreneur est tenu de laisser ses ouvrages dans un état tel que les corps d'état qui lui succèdent puissent exécuter leurs travaux sans sujétion supplémentaire.
L'Entrepreneur est tenu de faire réceptionner ses ouvrages par les divers corps d'état qui lui succèdent en présence du Maître d'Ouvrage ou de son représentant, et/ou du Maitre d'Œuvre.

Le début des travaux sans cette réception implique l'acceptation pure et simple des ouvrages et supports dans leur état actuel.
Aucun supplément ne sera accordé pour méconnaissance des caractéristiques des lieux et des éventuelles difficultés d'accès ou de mise en œuvre.
L'Entrepreneur prendra toutes dispositions pour qu'aucun dommage ne soit causé aux câbles, canalisations ou conduits de toutes sortes existants.
L'Entrepreneur devra la protection des ouvrages jusqu'à la réception.

2.4 PRODUITS MANUFACTURES

Cet article intéresse l'ensemble des produits non fabriqués sur le chantier. Ils devront toujours pouvoir justifier d'un avis technique, d'un procès-verbal d'essais ou autres pièces officielles certifiant qu'ils sont aptes pour l'emploi envisagé.

2.4.1 PROVENANCE - MARQUE

Le présent C.C.T.P. fait parfois référence à des produits et à des marques précises de manière à fixer les qualités minimales d'aspect et techniques des prestations à fournir par l'Entrepreneur. Ce dernier a la possibilité de proposer d'autres produits de qualités équivalentes sous réserve d'un agrément du Bureau de Contrôle et du Maître d'œuvre.
Le maître d'œuvre se réserve le droit de retirer son agrément à un produit, en cours de chantier, si celui-ci de donne pas entière satisfaction

2.4.2 FOURNITURE ET MATERIAUX

Les caractéristiques des matériaux et produits utilisés seront conformes aux spécifications de l'Agrément Technique Européen du revêtement projeté concerné.
Les fournitures et matériaux entrant dans les travaux du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions suivantes :

. **Classification des laines minérales** : ces produits sont classés suivant la norme NF B 20-001 et doivent être conformes aux normes énumérées au chapitre 2 « références normatives » du DTU 27-1.

. **Classification des liants** :

- Les liants hydrauliques comprenant :
 - Les ciments courants conformes à la norme NF EN 197-1
 - Le ciment à maçonner conforme à la norme NF EN 413-1
 - La chaux de construction conforme à la norme NF EN 459-1
 - Le ciment prompt naturel conforme à la norme NF P 15-314
 - Le ciment alumineux fondu conforme à le norme NF P 15-315
- Les liants à base de résines en dispersion aqueuse : Dans ce cas les laines subiront un traitement spécial (adjuvants) voir DTU

. **Classification des armatures** : L'armature d'accrochage est en acier galvanisé conforme à la norme NF A 91-131

. **Produits de marque** : les produits de marque devront être livrés sur le chantier dans les emballages d'origine et ils devront répondre aux contextures et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.

2.5 SPECIFICATIONS PARTICULIERES AUX TRAVAUX DANS EXISTANTS

2.5.1 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

Les offres des entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.

2.5.2 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer, lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration, si minime soit-elle, aux existants.

Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc.

Les travaux seront à réaliser en site occupé, et des dispositions particulières seront à prendre de ce fait par l'entrepreneur :

- pour garantir la sécurité des occupants ;
- pour protéger les existants.

Devront particulièrement être protégés dans les locaux non touchés par les travaux mais servant de passage : les revêtements de sols; le cas échéant, ces revêtements devront être totalement recouverts.
Lors des travaux de démolition ou autres dégageant des poussières, l'entrepreneur aura à prendre toutes mesures pour éviter la propagation de ces poussières, par mise en place d'écrans en bâche, film vinyle, etc., et par emploi d'aspirateurs, si nécessaire.

Le maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entrepreneur de prendre des mesures de protection complémentaires.

Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en subira toutes les conséquences.

2.5.3 TRAVAUX DE DEPOSE ET DE DEMOLITION

Les travaux de dépose et de démolition devront toujours être réalisés avec le plus grand soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.
Ces travaux comprendront tous travaux accessoires et annexes nécessaires tels que descellements, démontage de pattes et autres accessoires de fixation.

Les travaux comprendront également la dépose des couvre-joints et habillages afférents aux ouvrages à déposer.

2.5.4 ENLEVEMENT DES MATERIAUX DEPOSES ET DES GRAVOIS

Les prix du marché comprendront implicitement la sortie des matériaux déposés, gravois et déchets en provenance des travaux, ainsi que l'enlèvement hors du chantier et le transport aux décharges autorisées à toute distance.

2.5.5 NETTOYAGE

Il appartient à tout entrepreneur d'assurer le nettoyage des lieux souillés du fait de l'exécution de ses propres travaux.
Notamment, tout entrepreneur devra le maintien des circulations et espaces extérieurs dégagés (en particulier les matériaux et matériel) et exempts de tous déchets.

Tous les gravois, détritus, emballages, etc..., devront être enlevés au fur et à mesure de l'intérieur des locaux et mis à l'extérieur dans l'enceinte du chantier, dans une benne dont les frais de location et d'enlèvement régulier, relèveront du poste "nettoyage extérieur du chantier".

En l'absence du nettoyage des locaux dû par chacun à l'occasion de toute intervention, le responsable de la coordination pourra en commander l'exécution à un tiers, les frais en résultant étant imputés entièrement aux entreprises défaillantes.

2.6 INSTALLATION COMMUNE DE CHANTIER

L'installation commune de chantier est à la charge du lot 02 Plâtrerie Peinture

L'installation de chantier propre au présent lot est à la charge du titulaire du présent lot et devra être intégré aux prix de la D.P.G.F.

2.7 GESTION DES DECHETS

Les opérations à réaliser pour la gestion des déchets comprennent :

- La gestion et organisation du tri et stockage sur site des déchets

- L’évacuation des déchets ;
- La valorisation des déchets ou l’élimination ;
- La remise au Maître d’Ouvrage de l’ensemble des données quantitatives et qualitative liées à la gestion des déchets.

La collecte, le tri et le stockage des déchets seront organisés par le titulaire sur le site de manière à :

- Optimiser la gestion différenciée des déchets ;
- Respecter la santé et la sécurité du personnel de chantier ;
- Éviter les nuisances et les pollutions (bruit, poussière, pollution du sol et de l’eau);
- Respecter la réglementation en matière de stockage et de conditionnement des déchets.

2.8 DOCUMENTS DES OUVRAGES EXECUTES

Ils devront être établis par l'entreprise conformément aux CCTC et CCAP.
nombre de DOE à remettre :
- 1 exemplaire numérique
- 1 exemplaire papier

La réception définitive ne sera prononcée que lorsque les DOE seront fournis

3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX

3.1 TRAVAUX DE STRUCTURE DANS EXISTANT

3.1.1 REPRISES EN SOUS ŒUVRE

3.1.1.1 Traitement des ouvertures en sous œuvre dans mur en béton armé

Création d'ouverture dans mur en béton armé avec renfort de structure,
Epaisseur des murs existants : 16 cm
Comprenant :

- détection et localisation des fers d'armature existantes par Ferroscan
- les études structure, plans d'EXE et de fabrication du renforcement de la structure.
- protection complète des zones de travaux (protection des sols, bâches anti poussières, récupération des eaux de sciage, etc)
- étaiement sut toute la largeur de l'ouverture,
- renforcement des structures en béton par création d'un linteau suivant étude prévue ci-avant
- démolition du mur sur la totalité de l'ouverture, dégagement et évacuation des blocs,
- reconstitution des tableaux,
- façon d'appui sur la largeur de l'ouverture, finition parfaitement lissée
- compris toutes sujétions d'exécutions ou fournitures complémentaires
- nettoyage des lieux.

Nota :

- Les dimensions sont données à titre indicatif afin d'établir un chiffrage, les dimensions précises seront définies au démarrage des travaux par les entreprises utilisatrices des réservations.
- L'installation d'un point d'eau provisoire pour les eaux de sciage est à la charge du présent lot

Création/modification d'ouverture :
Rez de chaussée

- création d'ouverture pour un châssis vitré de 200x100 cmht dans le mur du secrétariat
- création d'ouverture en façade pour encastrement d'une boite aux lettres, 30x30 cmht

Localisation: *suivant plan architecte*
Ouverture en sous oeuvre pour création d'ouverture

***Prix** : l'ensemble à l'unité suivant dimensions*

3.1.1.2 Agrandissement de trémie dans en plancher bois avec renforcement de la structure

Agrandissement d'ouverture dans plancher bois avec modification de chevêtre pour accès aux combles.
Comprenant :

- Les études structure, plans d'EXE et de fabrication du renforcement de la structure.
- Mise en place d'échafaudages et d'étais nécessaires à la réalisation de l'ouverture

- Dépose de la trappe existante et complexes existants sur plancher de toutes natures.
- Agrandissement de la trémie avec création d'un chevêtre en bois massif suivant étude structure ci-avant
- Compris renforcement des planchers par prolongation des chevêtre par la mise en œuvre de nouvelles solives bois conformément aux plans structure.
- Reconstitution du plancher au pourtour et renforcement et toutes sujétions d'exécution suivant étude structure ci-avant

Dimensions intérieure des chevêtres :

<u>Plancher des combles : Trappe d'accès</u>

- Dimension trémie avant travaux : 60x60 cm
- Dimension trémie après travaux : 120x100 cm

***Localisation :** suivant plans architecte et plans structures*
Pour l'ensemble des gaines techniques sur plancher bois existants
***Prix :** à l'unité suivant dimensions*

***Localisation** : suivant plan architecte*
agrandissement de l'accès en combles
***Prix** : l'ensemble à l'unité*

3.1.1.3 Renforcement du plancher bois sous CTA

Il s'agit de renforcer le plancher bois existants pour support des nouveaux équipements de CTA.

Comprenant :

- Les études structure, plans d'EXE et de fabrication du renforcement de la structure.
- Mise en place d'échafaudages et d'étais nécessaires à la réalisation de l'ouverture

- Dépose du platelage existant, isolant et complexes existants sur plancher de toutes natures.

- Reprise en sous œuvre du plancher bois existant pour renforcement aux charges de la nouvelle CTA, estimées à environ 300kg
- Remise en place de l'isolant existant et remplacement des panneaux abimés ou manquants
- Finition par platelage en panneau CTBH épaisseur 22mm
- Fixations par tous moyens appropriés (sabot mécano soudé, fixation chimique chevillage et bèche….)
- Compris toutes sujétions d'adaptations, de maçonnerie, de fixations et de calfeutrements pour assurer une parfaite finition de l'ouvrage.
- Compris mise en place d'échafaudages et d'étais nécessaires à la réalisation de l'ouverture

Dimensions du platelage technique support de la CTA : 500x500cm

Localisation : *suivant plan architecte*
Renforcement plancher bois sous équipements CTA
Prix *: l'ensemble à l'unité*

3.1.1.4 Carottage et percements pour réseaux

Réalisation de réservations par carottage pour réseaux CTA

Compris étude EXE avec détection et localisation des fers d'armature existantes par Ferroscan

Compris installation technique et toutes sujétions d'exécutions, compris calfeutrements après intervention des autres corps d'états

Nota : *le repérage et le traçage sur place seront réalisés par l'entreprise du lot concerné.*

<u>Pour le lot « Chauffage VMC plomberie »</u>
Plancher béton armé de 20cm : 8xØ450mm

<u>Pour le lot « Electricité »</u>
Sans objet

Localisation *: suivant plan CVC*
Carottage et percements pour réseaux
Prix *: à l'ensemble*

3.1.1.5 Création de sortie en toiture

Création de chevêtre dans la charpente existante pour sortie VMC posée par lot CVC, dimensions 50x50cm (2U)

Compris ouverture de la couverture tuile existante, dépose soignées des tuiles pour reconstitution après coup.
Compris toutes fixations, calfeutrements, découpes, adaptations pour assurer une parfaite finition de l'ouvrage

***Localisation** : suivant plan CVC*
Création de sortie toiture pour CTA depuis les combles
***Prix** : l'ensemble à l'unité*

3.2 TRAVAUX EXTERIEUR

3.2.1 ZONE CLIM

3.2.1.1 Support CLIM en console sur mur existant

Il s'agit de réaliser un supportage des groupes CLIM qui sera en console sur mur maçonné existant, comprenant :

- Les études structure, plans d'EXE et de fabrication
- Support en profilés en acier galvanisé en console avec ancrage dans l'existant
- Supportage de deux groupes CLIM : 39x111x165cmht, 200kg par groupe
- Les groupes seront déportés du mur de 30cm mini et espacé entre eux de 30cm min

Compris toutes sujétions d'adaptations, de maçonnerie, de fixations et de calfeutrements pour assurer une parfaite finition de l'ouvrage.

***Localisation :** suivant plan architectes et plan CVC*
Supportage des groupes CLIM extérieur
***Prix :** l'ensemble à l'unité*

3.2.1.2 Carneau béton

Terrassement dans existants et remise en forme du terrain après travaux
Réglage et compactage du fond de forme,

Réalisation de carneau en béton coulé sur place ou préfabriqué.
Dimensions: largeur 0.60 m, profondeur mini 0.50 m avec radier.
Fermeture par dalle de couverture béton avec tôle de protection latérale

***Localisation:** suivant plan CVC*
Pour réseau extérieur de CLIM jusqu'en pied de façade
***Prix :**au ml*

3.2.1.3 Débroussaillage

Débroussaillage par tous moyens adaptés, manuels ou mécaniques de l'ensemble de la végétation basse situé dans la zone des futures groupes CLMI.
Comprenant :

- L'élagage, l'arrachage et le débroussaillage des taillis, broussaille, arbustes et petits arbres de diamètre inférieur ou égal à 0,20m mesuré à 1m du sol
- le broyage et l'épandage d'une partie du produit du broyage ou l'évacuation des déchets en décharge agrée et toutes sujétions particulières dues aux dispositions imposées par les services de protection civile et de l'environnement

Les déchets ne seront pas brûlés sur place

Prix : *au forfait*

3.3 PRESTATION EVENTUELLE SUPPLEMENTAIRE

3.3.1 PSE N°01 : CREATION DESENFUMAGE CAGE D'ESCALIER

3.3.1.1 Création de trémie dans en plancher BA avec renforcement de la structure

Hypothèse : plancher BA

Création de trémies existantes pour

- mise en place conduit de désenfumage pour une surface utile de dimensions 1.00 x 1.00 m

Comprenant :

1/Travaux préparatoires ;

- Détection et localisation des fers d'armature existantes par Ferroscan
- Mise en place de platelage et de protection pour la création de la trémie
- Les protections particulières aux percements de trémie ;
 - pour la récupération des eaux de sciage du béton afin de ne pas inonder la cage d'escalier
 - Tous les moyens techniques pour l'évacuation des parties de dalle découpée et autres matériaux,
- Evacuation des éléments déposés et gravois.

2/Création de la trémie ;

- Renforcement de la structure de la dalle BA par poutre retroussée 20x20cm liaisonné à l'existant par scellement chimique, selon plan structure établi par le BE structure.
- Compris les études, plans d'EXE et de fabrication du renforcement de la structure

- Compris démolition des complexes existants sur dalle de toutes natures, tels que chape béton épaisse, marin ou autres matériaux et jusqu'à mise à nu de la dalle du plancher des combles
- Découpe par sciage au disque diamanté, au préalable, réalisation de carottages aux angles de la future ouverture pour éviter l'entaille de sciage aux angles, dégagement et évacuation des blocs
- la finition de la tranche de dalle est réputée atteinte après sciage, si besoin prévoir un ragréage au mortier de résine et surfaçage de la tranche de dalle
- Sortie et enlèvement des blocs et gravois
- Nettoyage

Nota:

- L'installation du point d'eau provisoire pour les eaux de sciage est à la charge du présent lot

Localisation : *suivant plan architecte*
Création trémie au dessus de la cage d'escalier pour conduit de désenfumage
Prix : *l'ensemble à l'unité*

3.3.1.2 Conduit de fumée maçonné en combles + enduit ciment

Réalisation de conduit de fumée maçonné en comble avec en blocs de béton creux hourdés au mortier de ciment
Enduit de mortier de ciment sur les faces intérieures et extérieures du conduit
Compris serrage en tête sous toiture et liaison avec l'existant
Compris jointement au mortier

Dimensions intérieurs des conduits : 100 x 100 cm
Pour une hauteur de 150cm environ

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre pour une parfaite finition des travaux

Localisation : *suivant plan architecte*
Conduit de fumée pour désenfumage de la cage d'escalier
Prix : *à l'unité*

3.3.1.3 Création de chevêtre dans charpente existante

Création de chevêtre dans la charpente existante pour pose châssis de toit et de passage de souche.

Compris traitement préventif sur toutes boiseries.
traitement des éléments conservés par injection sous pression de produits fongicides et insecticides, y compris toutes sujétions de mise en œuvre
finition du traitement par pulvérisation en 2 couches sur tous les bois de charpente conservés

Dépose/repose des tuiles et du voligeage compris remplacement des éléments cassés le cas échéant.

Le prix comprendra toutes sujétions de pose.

Dimensions:
- 114x118 cm (désenfumage : 1U)

Localisation : *Suivant plan architecte*
Prix : *à l'unité*

3.3.1.4 Exutoire de désenfumage en toiture (tuiles) avec DAD

Châssis de toit de désenfumage type 114 x 118 assurant une ouverture libre de 1 m2.
Mise en œuvre dans la couverture en tuiles compris tous accessoires de raccordement adaptés au type de couverture pour assurer une étanchéité parfaite.

Création de chevêtre prévue ci-avant.

Vitrage : double vitrage avec une face feuilleté 44.2
Coefficient d'isolation thermique : Uw = 1.2
Grille ouvrante anti-chute 1200 joules
Teinte et finition : finition zinc au choix de l'architecte
Abergement zinc pour châssis de toit.
Compris tous accessoires, tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre.

Commandes à distance électrique (ouverture fermeture)

Système DAS (Dispositif Actionné de sécurité) ouverture-fermeture à énergie intrinsèque commande rez-de-chaussée par déclencheur manuel et par détecteur autonome déclencheur, comprenant :

- Un DAD (détecteur autonome déclencheur)
- Un treuil mécanique à déclencheur électrique DAC (Dispositif Adaptateur de Commande modulaire) situé au dernier niveau de la cage d'escalier;
- un DCM (Dispositif de Commande manuelle, situé au rez-de-chaussée et comprenant un déclencheur manuel sous coffret vitré,
- une alimentation de électrique de sécurité (24 volts) AES, compris les batteries ;
- 1 liaison 2 paires 9/10ème sous fourreau entre AES, DAC et DCM au RDC
- compris tous éléments, tringles, câbles d'acier, gaines de protection, poulies pour tous renvois d'angle du câble et tous accessoires de pose et de fixation ;
- compris percement des paliers et ½ paliers du dernier étage jusqu'au rez-de-chaussée Compris essais de fonctionnement et attestation d'essai à remettre à la livraison des parties communes.
- prévoir également une moulure PVC pour la protection du câble électrique.

L'ensemble châssis + commande devra répondre à la réglementation « sécurité incendie », et aura fait l'objet d'un procès-verbal d'essai par un organisme agréé.

Alimentation électrique : à la charge du lot Electricité

- 1 alimentation protégée 3 x 2,5 mm2 en câble type U1000RO2V depuis tableau services généraux vers le DAD
- 1 protection 2 x 16 A/30mA dans tableau des services généraux
- Cheminements et percements

Localisation :

- Au-dessus de la cage d'escalier

Prix :

- L'ensemble à l'unité